

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SEANCE DU JEUDI 28 MARS à 18H30****N°008/2024 – Versement d'une subvention à la Banque Alimentaire**

Membres en exercice : **11** - Présents : **10** - Excusés avec Pouvoir : **0** - Excusés sans Pouvoir : **1**
Absents : **0** - Votants : **10**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 28 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 22 MARS 2024**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Marie-Françoise HGOBURU, Claude GERBEL, Frédéric MARCILLAC, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER, Alain ROUSSEAU

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Madame Marie-Françoise HGOBURU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration d'attribuer une subvention à la Banque Alimentaire pour la distribution de colis aux habitants de la commune de Saint-Denis-Lès-Bourg.

Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration de verser une subvention pour l'année 2024 correspondant à 1 000 euros.

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

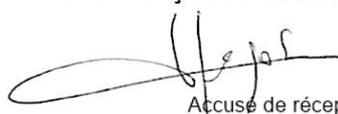
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 euros à la Banque Alimentaire pour l'année 2024.
- **PRECISE QUE** cette dépense sera mandatée à l'article 65748 du budget 2024 du CCAS
- **DONNE POUVOIR AU PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET



La secrétaire de séance,
Marie-Françoise HGOBURU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20240328-008-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024